

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 21 Décembre à 18 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 15 Décembre 2020

Etaient présents : Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mrs Jean-Paul DARGENT, Claude JEAN, ce dernier ayant donné pouvoir à Mr SAINTOT, tous 2 excusés.

Ordre du jour :

- **D1029** :

Point sur le dossier

Autorisation d'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle AD 0013

Demande de DSIL pour rénovation du Calvaire

Avis sur l'intégration d'un projet d'enfouissement de réseaux incluant la rénovation de l'éclairage public et inspection des canalisations d'eau en amont du projet.

Présentations des accords d'emprunts reçus - Validation d'un établissement - Aval du Conseil pour faire appel à l'emprunt

- **Vidéoprotection** :

Présentation des devis et solutions proposées

Validation du prestataire, demande de DETR et exposé des autres subventions

- **Eglise** :

Résultat des consultations pour le choix d'un architecte du patrimoine

Demande de DETR pour les travaux devenus urgents

- **Mairie** :

Choix de l'architecte pour les plans d'aménagements du rez-de-chaussée

Diagnostic amiante

- **Questions diverses** :

Adhésion au Groupement de commande du CDG pour démarches QVT et RPS -

Point sur les démarches avec les syndicats d'eau voisins - Lancement nouvelle facturation eau -

Information sur élections Départementales et Régionales - Problème WC écoles - Puissance compteur

Mairie - Remerciements des habitants et remerciements aux conseillers (es) et employés.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la désignation d'un correspondant défense.

1/ D1029

**** Différents projets envisagés***

Un point sur le dossier de la D1029 est fait.

Les travaux seront confiés, selon les nouveaux statuts de CCHS, très certainement en délégation de maîtrise d'ouvrage. Ces nouveaux statuts prenant effet mi-mars, le début des travaux est attendu sur le 2nd trimestre laissant ainsi le temps de mettre la dernière touche aux détails, au conventionnement avec le Département et aux nombreux aménagements paysagers prévus.

Mr Henri ETEVE, toujours dans le cadre du dossier D1029, cède pour l'euro symbolique la parcelle où se situe le Calvaire (celle-ci n'étant pas communale).

Mr Le Maire l'en remercie vivement. Les frais de Notaire s'élèveront à 200€ selon Maître Cormont. Ainsi le projet imaginé autour du monument, du calvaire vont pouvoir se déployer sans frein.

Le propriétaire du terrain de l'ex-boucherie accepte également de concéder quelques mètres afin d'agrandir nos trottoirs. La cession de la parcelle pour 1 € fut envisagée mais représente peu d'attrait dans le projet. Mr Le Maire l'en remercie également.

La rénovation totale du Calvaire par la marbrerie Bobeuf est votée. Le monument aux morts sera aussi réhabilité. L'étude, qui lui est spécifique, est en cours.

Les plans de ce vaste projet seront présentés fin Janvier, mi-février au plus tard.

L'approche « enfouissement des réseaux » est refusée. Il aurait fallu ajouter plus de 220 000 euros (selon un 1^{er} estimatif de la FDE) au projet s'évaluant déjà à 300-340 000 euros. Cet ajout aurait impacté durablement et négativement nos finances et aurait compromis l'ensemble des nombreux autres projets prévus dans un contexte incertain ne l'oublions pas.

* **Emprunt**

Afin de financer ces travaux, il est proposé de contracter un emprunt.

Quatre établissements bancaires ont été contactés, pour un emprunt d'un montant de 300 000 euros ; le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et la Banque des Territoires.

Cette dernière intervient pour des emprunts concernant des travaux de voirie dont la durée d'emprunt est supérieure à 25 ans, or la commune envisage 3 durées 15, 17 ou 20 ans mais pas plus.

L'assemblée décide de valider une durée d'emprunt de 15 ans.

Sur cette même durée les taux proposés sont les suivants :

Crédit agricole : 0.89 %

Caisse d'épargne : 0.90 %

La Banque Postale : 0.65 %

Après délibérations, les membres conseil décident, à l'unanimité des membres présents, de souscrire un emprunt de 300 000 euros sur 15 ans au taux de 0.65% auprès de la Banque Postale, et donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document affairant à ce dossier.

* **Inspection canalisation eau**

En amont du projet de la D1029, la question de l'état des canalisations du réseau d'eau s'est posée. Aussi, Mr MENARD de l'entreprise LHOTELLIER a été interrogé. Une telle inspection coûterait environ 4 000 euros. Or selon lui les canalisations sont en fonte grise et datent des années 1950, elles sont nécessairement cassantes. Leur réfection coûterait 200 000 euros. L'étude est donc inutile.

2/ Vidéoprotection

Concernant la vidéoprotection, 2 entités ont été contactées la Fédération Départementale d'Énergie (FDE) et SOMME NUMERIQUE. Celles-ci ont établi une préselection d'entreprises.

La proposition de la FDE comprend un dispositif de 6 caméras environnementales et 5 dispositifs de lecture de plaques, le tout en ondes radios, avec batterie sur éclairage public. L'antenne radio serait fixée à l'église. L'inconvénient de cela est que lorsqu'une caméra connaît un dysfonctionnement cela impacte la qualité d'image des autres. Les remontées de communes ayant ce type de dispositif sont également peu favorables.

En ce qui concerne SOMME NUMERIQUE, le dispositif compte 8 caméras environnementales et 5 dispositifs de lecture de plaques raccordées grâce à la fibre avec alimentation sur éclairage public. Un réseau fibre sera créé et entièrement dédié à la vidéoprotection.

Si le choix se porte sur la FDE, il paraît important de souligner que cela entraînera l'adhésion obligatoire de la commune tant pour l'éclairage public pour 1.8ke (plus onéreux que la Sicae moyenne de 300€/an) que pour la maintenance des caméras 1.2 ke. Un coût de maintenance de 1.1 ke/an à compter de 2022 est à prévoir pour la solution Somme Numérique.

Plan de financement proposé :

FDE : 60 745,12 € ramenés à 38264,64 € après subventionnement FDE pour 11 dispositifs

• Non éligible à Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) car compétence déléguée à la FDE (confirmé par la sous-préfecture)

• Conseil Départemental : 40 % (non officielle, vote à venir mais dossier à envoyer afin de se positionner)

• Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) éventuellement **mais incertain** : 20 %

• Total charge commune avec FIPD si obtention = 15 305 ,85 € sans récupération TVA

Somme Numérique : 69 181 .99 € HT pour 13 dispositifs

• DETR 40%

• Conseil Départemental : 40 % (non officielle, vote à venir mais dossier à envoyer afin de se positionner)

• FIPD éventuellement si DETR maximum non atteinte : 20 %

• Total charge commune (hors FIPD car nous serions au maximum de subventions) = 13 836.40 € HT.

Après délibérations, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents de confier le projet de vidéoprotection à SOMME NUMERIQUE.

3/ Eglise

Six architectes du patrimoine dans le secteur de la Somme et l'Aisne ont été contactés pour un appel à candidature.

Un seul a répondu et est venu voir l'église cet après-midi, il s'agit de Mr SAUVE Fabien de TEMPLEUX-LE-GUERARD.

Le chiffrage de l'étude sera prochainement communiqué, dans cette mission, il se propose de nous accompagner pour la réalisation des devis ainsi que le montage des dossiers de demande de subventions.

Quand la situation le permettra, il souhaiterait convier les habitants à une conférence afin de parler de l'église et de ce qui pourrait être envisagé.

En ce qui concerne les travaux de nettoyage des toits terrasses, ceux-ci peuvent être éligibles au titre de la DETR, et donc être subventionnés à hauteur de 25% du montant HT.

Pour la réparation des cloches, la commune pourrait prétendre à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 80% du montant HT.

Après délibérations, l'assemblée décide de solliciter l'état en vu de l'obtention de ces subventions et donne pouvoir à Mr le Maire afin de constituer les différents dossiers.

4/ Aménagement Mairie

En ce qui concerne l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie (amélioration de la confidentialité, création d'un bureau du Maire et des adjoints, création de sanitaires) 2 cabinets d'architectes ont été contactés, ASTELLE et ATELIER 19.

La prestation pour le cabinet ASTELLE est chiffrée à 2 514,00 euros TTC + 6,90% du montant des travaux.

Alors que pour ATELIER 19, le chiffrage est de 14 790,00 euros TTC quelque soit le montant des travaux.

Au vu des travaux envisagés, le cabinet ASTELLE demeure la solution la moins onéreuse.

Après délibérations, le conseil décide de confier l'élaboration des plans l'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie au cabinet ASTELLE.

5/ Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux élections municipales, il convient de nommer un correspondant défense au sein du conseil municipal.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Après délibérations, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer Mme Olga RUTAR en qualité de correspondant défense.

6/ Groupement de commande pour l'évaluation des risques psychosociaux

Monsieur le Maire rappelle que la commune a dû créer un document unique des risques professionnels il y a quelques années ; document qui a été réalisé avec l'aide du centre de gestion de la fonction publique.

Dans la continuité, la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'élaboration d'un programme d'actions est une obligation pour les collectivités territoriales.

Aussi, le centre de gestion propose d'adhérer à un groupement de commandes afin de nous accompagner dans cette démarche.

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adhérer au groupement de commandes proposé par le centre de gestion, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire concernant ce dossier.

7/ Questions diverses

Interconnexion Eau

Concernant le projet d'interconnexion, il est rappelé que plusieurs possibilités sont à l'étude.

Il avait été évoqué de faire passer les canalisations par un chemin de l'AFR plutôt que par la D1029. Les représentants de l'AFR sont d'accord sous réserve que le chemin soit refait à neuf.

Un rendez-vous a eu lieu avec Mr Marcandier, Président du Syndicat de Vraignes-en-Vermandois, possesseur des canalisations sur lesquelles nous pourrions nous connecter. Il n'est pas contre un rachat d'eau à prix coûtant.

Monsieur PAU Président du Syndicat du Vermandois a aussi été rencontré. Le Syndicat de Vraignes achète son eau en gros à cette entité à laquelle il n'adhère cependant pas. Mr Pau n'est pas hostile à une adhésion des 2 communes au Syndicat, ses adhérents se prononceront le 23/12. Les travaux d'interconnexion seraient ainsi mutualisés.

Une entrevue avec Mr CHEVAL du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a également eu lieu ; en effet, l'édification du canal à grand gabarit ne remettra pas en cause le passage de canalisations. L'étude d'un rapprochement est aussi lancée.

Les communes de FLAMICOURT et d'ATHIES seront également contactées afin que toutes les possibilités soient étudiées.

Fibre optique

La fibre optique devrait être déployée au cours du 1^{er} semestre 2021 avec une mise en service en septembre 2021.

Merci à l'entreprise UNIAGRID qui a accepté de stocker les tourets sur son terrain.

Facturation eau

Les relevés vont être effectués très prochainement par l'entreprise LHOTELLIER HYDRA, s'en suivra l'édition des factures.

Elections régionales et Départementales

La Préfecture nous a informé qu'en 2021 se tiendront, le même jour, les élections régionales et départementales. Au vu du contexte sanitaire, il devra y avoir un dédoublement du bureau de vote. La commune a donc passé commande pour le matériel électoral qui sera subventionné.

Urinoirs de l'école

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de procéder au remplacement des urinoirs de l'école et à la réfection des canalisations.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise LENGLET durant les vacances de Noël. Le montant des travaux s'élève à 1 524,00 euros TTC.

Compteur électrique Mairie

Avec l'installation des chauffe-eaux dans les écoles, la Mairie connaissait des coupures de courant intempestives dues au manque de puissance du compteur. La Sicae est venue remédier à ce problème.

Terrain salle des fêtes

Le terrain situé à côté de la salle des fêtes a été entièrement nettoyé et nivelé. Dès que la météo le permettra, Mr Daudré ira semer du gazon.

Les conseillers se réuniront en début d'année afin d'envisager les différentes possibilités pouvant mettre en valeur cette parcelle.

Embellissement du village

Monsieur le Maire est interpellé concernant les bennes à verres, serait-il possible de les camoufler avec un entourage en bois ou autre ? Mr Daudré se chargera de cette question.

Par ailleurs, il est émis le souhait de mettre en valeur la "Pierre qui tourne", Mr le Maire rappelle que cela était prévu dans le projet global d'embellissement du village.

Départ Mme MANTOVANI

Monsieur le Maire rappelle que Mme MANTOVANI, ATSEM au sein du SISCO depuis de nombreuses années, quittera ses fonctions en cette fin d'année. La commune lui adresse ses profonds remerciements et un cadeau lui a été offert.

Remerciements

Monsieur le Maire tient à remercier l'équipe municipale ainsi que les employés, la scierie NOBESCOURT pour ses divers appuis et pour l'emplacement de la benne à déchets verts, également Mr et Mme IDE pour leur contribution à l'achat des masques au mois de Mars. Mr MERLIN pour l'enlèvement à titre gracieux d'une souche imposante, la Boulangerie du village.

Le Conseil se conclut par une pensée particulière pour Jean-Paul et Bernadette DARGENT qui connaissent des moments bien difficiles ces derniers temps.

La séance est levée à 19h45.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

